

Les stations de ski s'engagent pour la planète !

Michèle PAPPALARDO, présidente de l'ADEME, et Gilbert BLANC-TAILLEUR, président de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) ont signé un accord de partenariat le 2 octobre dernier au Sénat à l'occasion du colloque "l'évolution climatique des stations de montagne, comment réagir". Cet accord a pour objectif de favoriser et de concrétiser une démarche en faveur de l'environnement et du développement durable dans l'ensemble des stations de montagne.

Ce partenariat s'inscrit dans les priorités du gouvernement et de Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, de limiter les impacts environnementaux croissants du secteur du tourisme, particulièrement consommateur d'énergie et donc fortement contributeur du réchauffement climatique.

Les collectivités locales telles que les stations de montagne sont des acteurs essentiels pour la mise en place de démarches en faveur de l'environnement et du développement durable. A travers leur mise en oeuvre de politiques territoriales, elles encouragent des initiatives locales en adéquation avec l'aménagement du cadre de vie des territoires.

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) travaille en concertation avec l'ADEME à la mise en oeuvre d'actions concrètes concernant la maîtrise de la consommation d'énergie et de la production des déchets et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi elle signe avec l'ADEME un accord de partenariat d'une durée de 3 ans pour formaliser la volonté des maires des stations de montagne d'inscrire leurs collectivités dans une démarche globale et durable.

Cet accord s'articule autour de 3 axes :

- La maîtrise de l'énergie et la lutte contre le changement climatique La réalisation de 10 Bilans Carbone™ est prévue pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre dans 10 stations de montagne ;
- L'aménagement et l'urbanisme
- L'éco-responsabilité et la consommation durable

L'ADEME, grâce à la proximité de ses délégations régionales avec les stations de montagne, accompagnera l'ANMSM à toutes les étapes concrètes de ces projets : aide à la décision, identification et mise en oeuvre des programmes d'actions, aide à la réalisation.

Une première étape est déjà franchie avec la charte nationale en faveur du développement durable dans les stations de montagne, présentée ce jour au grand public. Elle rejoint les préoccupations des opérateurs de domaines skiables, regroupés au sein du Syndicat National des Téléphériques Français (SNTF), qui vient lui-même de mettre en place sa propre charte, intégrée à celle de l'ANMSM. L'association Mountain Riders a également beaucoup contribué à l'émergence et à la rédaction de cette charte.

Par ailleurs, l'ADEME et la Région Rhône Alpes ont développé un guide de mise en place de système de management environnemental au sein des stations de sport d'hiver, document actuellement en cours de validation via le SNTF auprès de 4 stations de ski.

L'ADEME soutient également de nombreuses initiatives des acteurs du tourisme : amélioration énergétique des bâtiments touristiques, intégration d'énergies renouvelables en hôtellerie et campings, création d'un concept d'éco-gîtes en Région Provence Alpes Côte d'Azur ou promotion des écolabels français et européens. Le tourisme durable implique toutes les parties prenantes : tours opérateurs, voyagistes, professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, gestionnaires d'espaces naturels, opérateurs des domaines skiables... et bien sûr les collectivités locales.